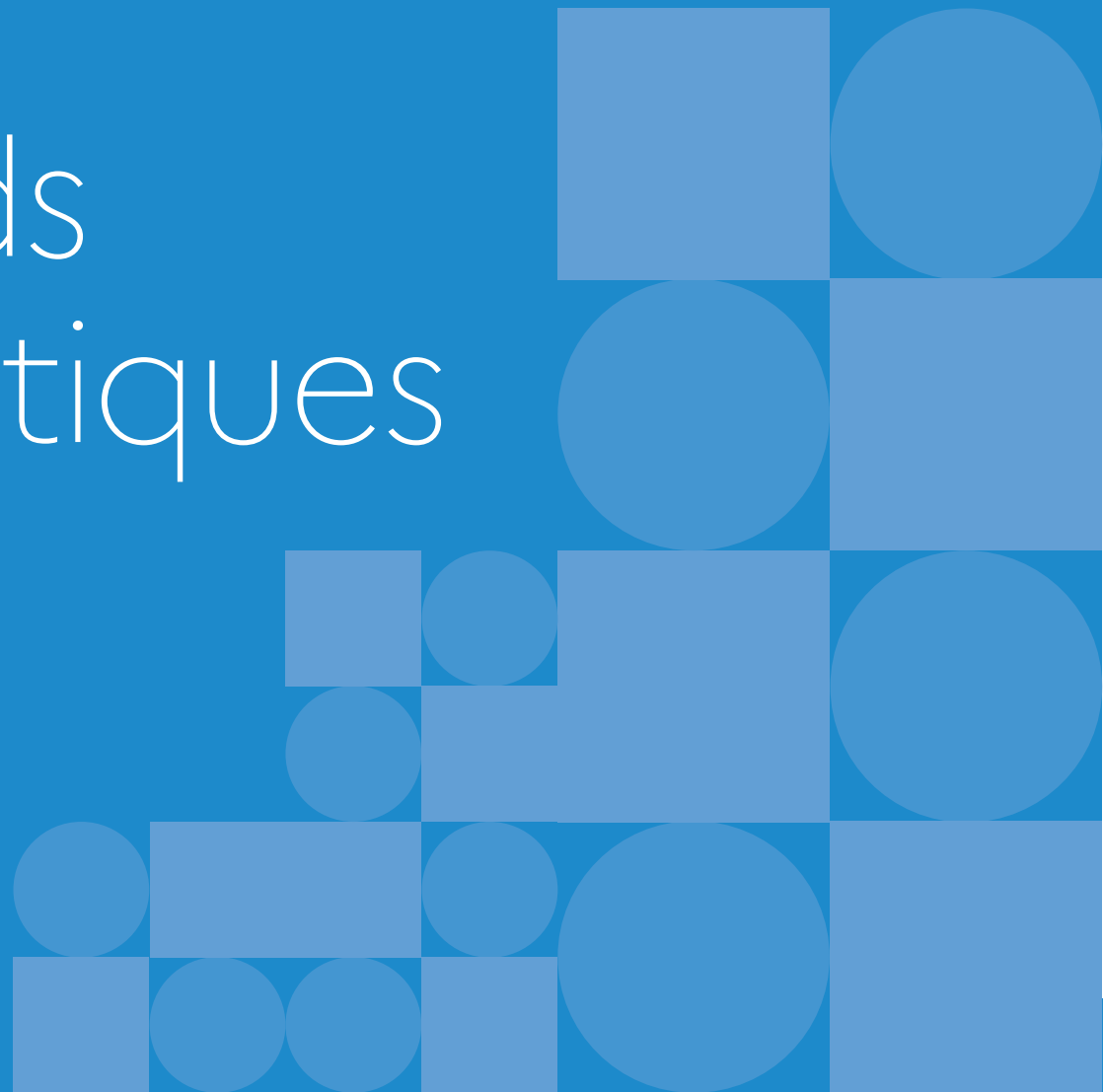




# Regards thématiques



## L'école inclusive

### DÉFINITION

Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) sont des dispositifs de scolarisation collective destinés aux élèves en situation de handicap.

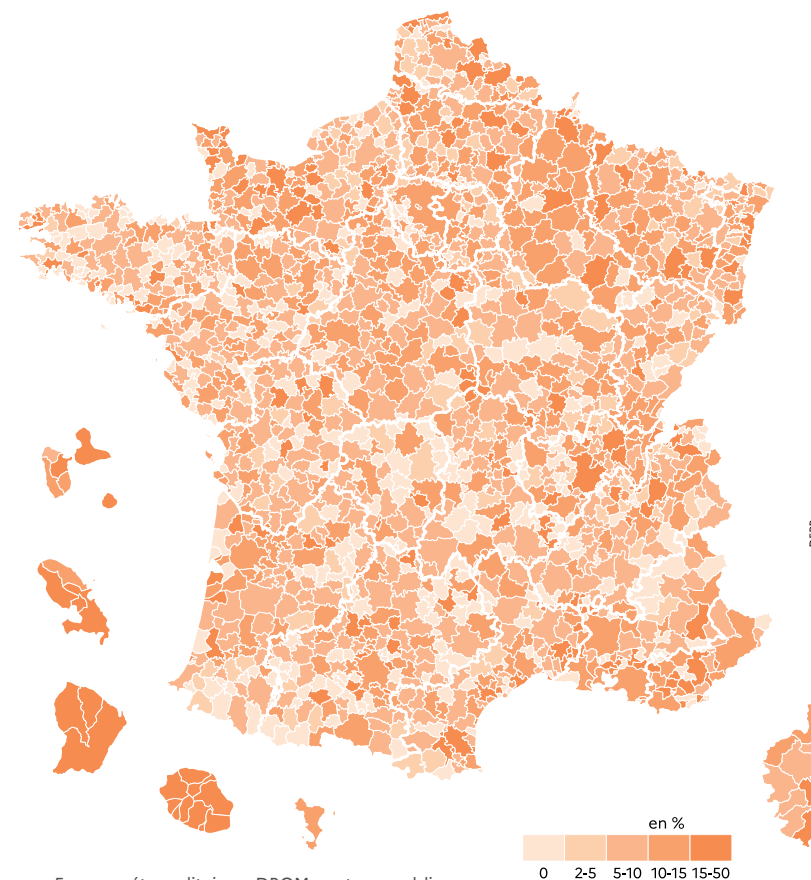
Près de  
**24% des bassins**  
de vie ne disposent pas d'ULIS  
dans le premier degré.

Parmi les bassins de vie  
ayant moins de 5 écoles,  
**77%**  
n'ont aucune ULIS et  
**23%**  
ont une seule ULIS.

Une école  
sur dix  
possède  
une ULIS.



Figure 43 : Écoles avec dispositif ULIS par bassin de vie (en %)



Champ : France métropolitaine + DROM, secteurs public et privé sous contrat, rentrée 2021.

Source : DEPP, Diapre et BCE.

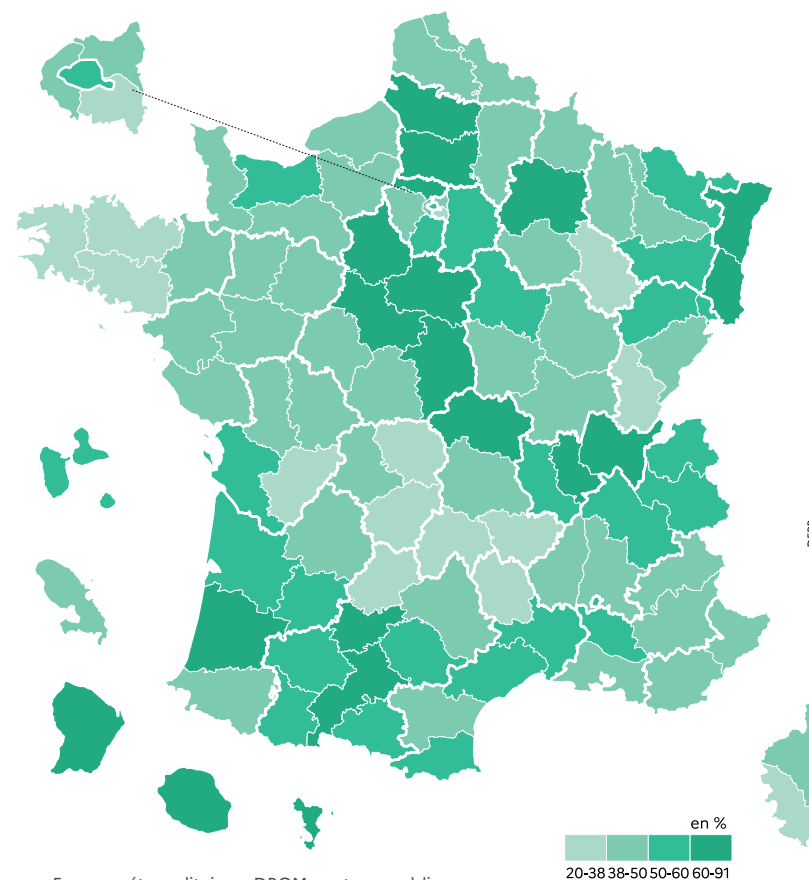
Au collège : dans  
**cinq départements**,  
moins d'un collège sur trois possède  
une ULIS : la Creuse,  
la Corse-du-Sud, la Lozère,  
le Morbihan et le Val-de-Marne.

Les départements où les pourcentages  
de collèges avec ULIS sont

**les plus élevés**

sont la Guyane (84%),  
La Réunion (85%) et Mayotte (90%).  
En France métropolitaine, c'est dans  
le département du Tarn-et-Garonne  
que le pourcentage de collèges  
avec ULIS est le plus élevé (76%).

**Figure 44 : Collèges  
avec dispositif ULIS (en %)**



**Champ :** France métropolitaine + DROM, secteurs public  
et privé sous contrat, rentrée 2021.

**Source :** DEPP, Système d'information Scolarité et BCE.

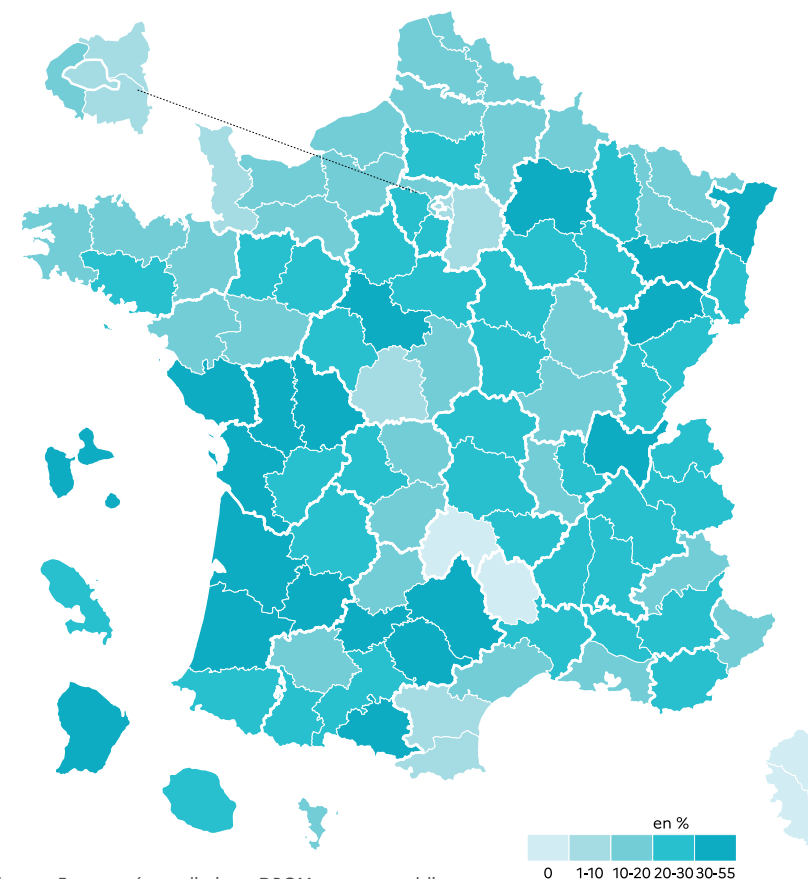
## L'école inclusive

*Un collège sur deux  
et un lycée sur cinq  
possèdent une ULIS.*

Au lycée :  
dans les départements de l'Ariège,  
des Deux-Sèvres et de la Guyane,  
**plus de la moitié**  
des lycées propose une ULIS.  
Dans les départements du Cantal,  
de la Corse-du-Sud,  
de la Haute-Corse, de la Lozère,  
aucun lycée  
ne dispose d'une ULIS.



**Figure 45 : Lycées  
avec dispositif ULIS (en %)**



**Champ :** France métropolitaine + DROM, secteurs public et privé sous contrat, rentrée 2021.

**Source :** DEPP, Système d'information Scolarité et BCE.

## DÉFINITION

Une unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A) est un dispositif d'aide à l'apprentissage du français.

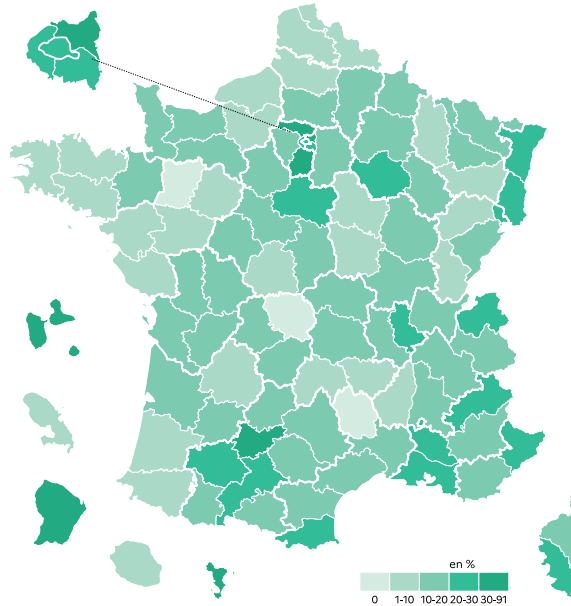
Trois départements n'ont  
**aucune UPE2A**

au collège : la Creuse,  
la Lozère et la Mayenne.  
27 départements ne proposent  
aucune UPE2A au lycée.

En Guyane  
et à Mayotte,  
**plus de 3  
collèges sur 4**  
disposent d'une UPE2A.  
En métropole,  
la Seine-Saint-Denis  
et le Tarn-et-Garonne  
en ont dans 2 collèges  
sur 5.

Au lycée,  
c'est dans le Doubs  
et le Territoire-  
de-Belfort qu'il y a  
**le plus**  
d'établissements  
avec une UPE2A  
(un peu plus  
de 40%).

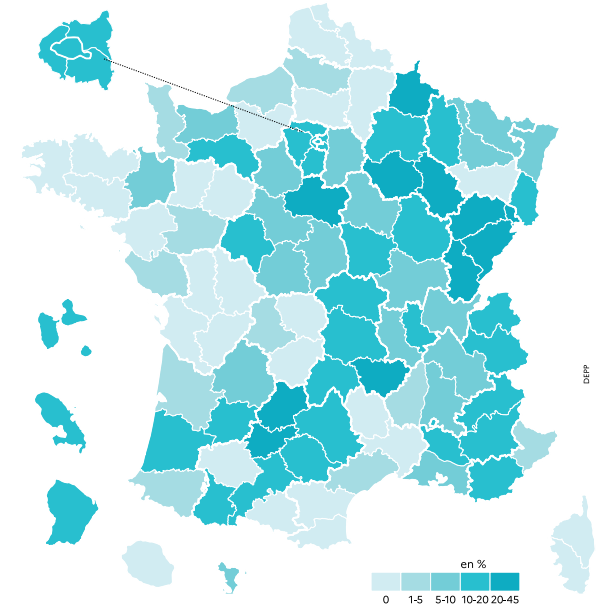
**Figure 46 : Collèges  
avec dispositif UPE2A (en %)**



**Champ :** France métropolitaine + DROM, secteurs public et privé sous contrat, rentrée 2021.

**Source :** DEPP, Système d'information Scolarité et BCE.

**Figure 47 : Lycées  
avec dispositif UPE2A (en %)**



**Champ :** France métropolitaine + DROM, secteurs public et privé sous contrat, rentrée 2021.

**Source :** DEPP, Système d'information Scolarité et BCE.

# Les établissements de l'éducation prioritaire

## DÉFINITION

Les réseaux de l'éducation prioritaire (REP et REP+) sont composés d'un collège et des écoles du secteur.

Les REP+ concernent les territoires connaissant les plus grandes concentrations de difficultés sociales et scolaires. Les REP sont plus mixtes socialement mais rencontrent des difficultés plus significatives que les collèges et écoles situés hors de l'éducation prioritaire.

L'éducation prioritaire concerne

**15%**

des écoles et

**20%**

des collèges.

Quatre départements n'ont

**ni école, ni collège**

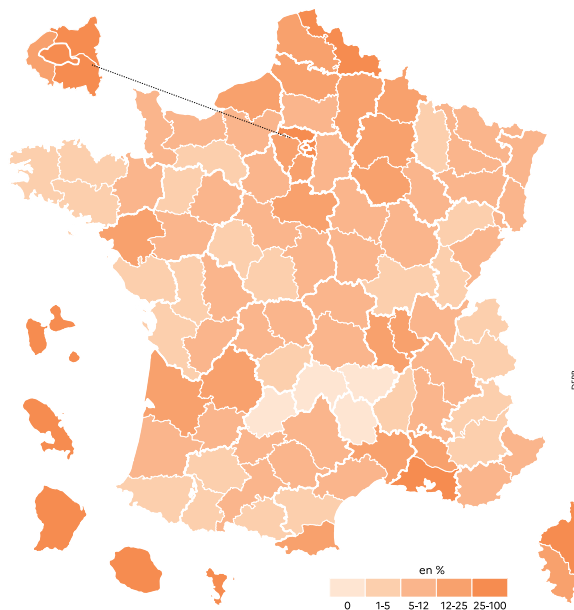
en éducation prioritaire :  
le Cantal,  
la Haute-Loire,  
le Lot  
et la Lozère.

Les quatre départements où l'éducation prioritaire est la

**plus développée**

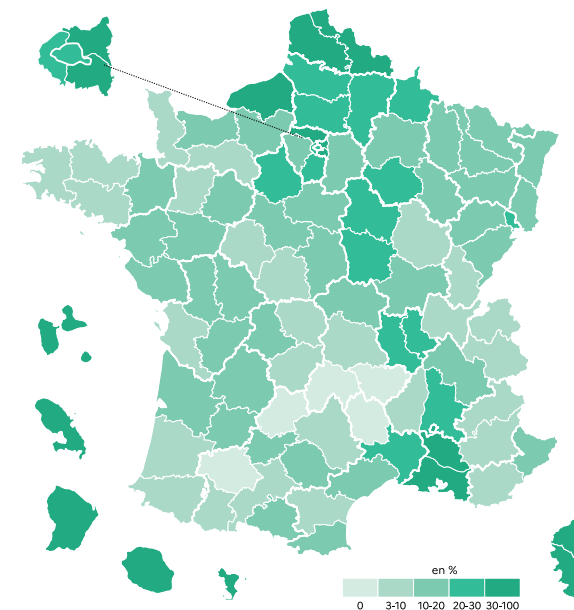
sont la Seine-Saint-Denis,  
la Guyane, La Réunion  
et Mayotte.

Figure 48 : Écoles publiques en éducation prioritaire (en %)



Champ : France métropolitaine + DROM, secteur public, rentrée 2021.  
Source : DEPP, Diapre et BCE.

Figure 49 : Collèges publics en éducation prioritaire (en %)



Champ : France métropolitaine + DROM, secteur public, rentrée 2021.  
Source : DEPP, Système d'information Scolarité et BCE.

Nombre moyen d'élèves par classe	Éducation prioritaire	Hors éducation prioritaire
Écoles	18	22,3
Collèges	22	25,5

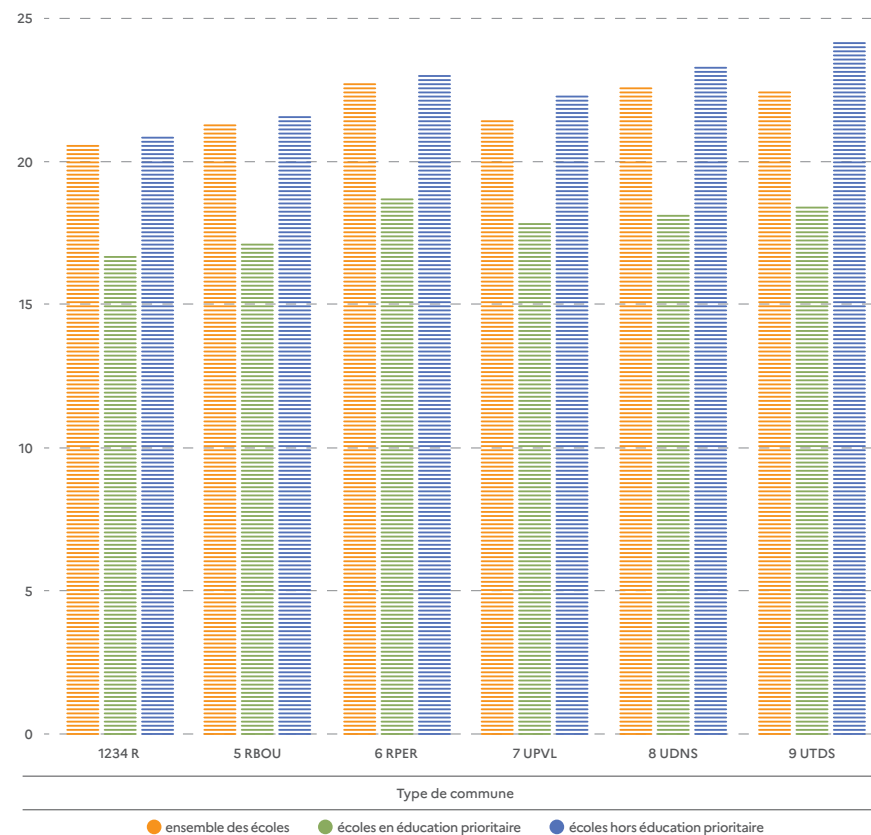
En zone urbaine dense ou très dense, les écoles hors éducation prioritaire ont en moyenne

**5 à 6 élèves de plus**

par classe que les écoles en éducation prioritaire. En zone rurale ou périphérique, l'écart est moins important.

*À l'école, les classes en éducation prioritaire comptent moins d'élèves que les autres, notamment sous l'effet du dédoublement des classes de grande section, de CP et de CE1 depuis 2017.*

**Figure 50 : Nombre d'élèves par classe en école selon l'appartenance à l'éducation prioritaire et le type de commune**



**Champ :** France métropolitaine + DROM, secteurs public et privé sous contrat, rentrée 2021.

**Source :** DEPP, Diapre et BCE.

**Lecture :** dans les communes urbaines très denses (9-UTDS), les classes comptent en moyenne 22 écoliers. Dans ces mêmes communes, le nombre d'écoliers par classe est de 18 en éducation prioritaire et 24 en dehors.

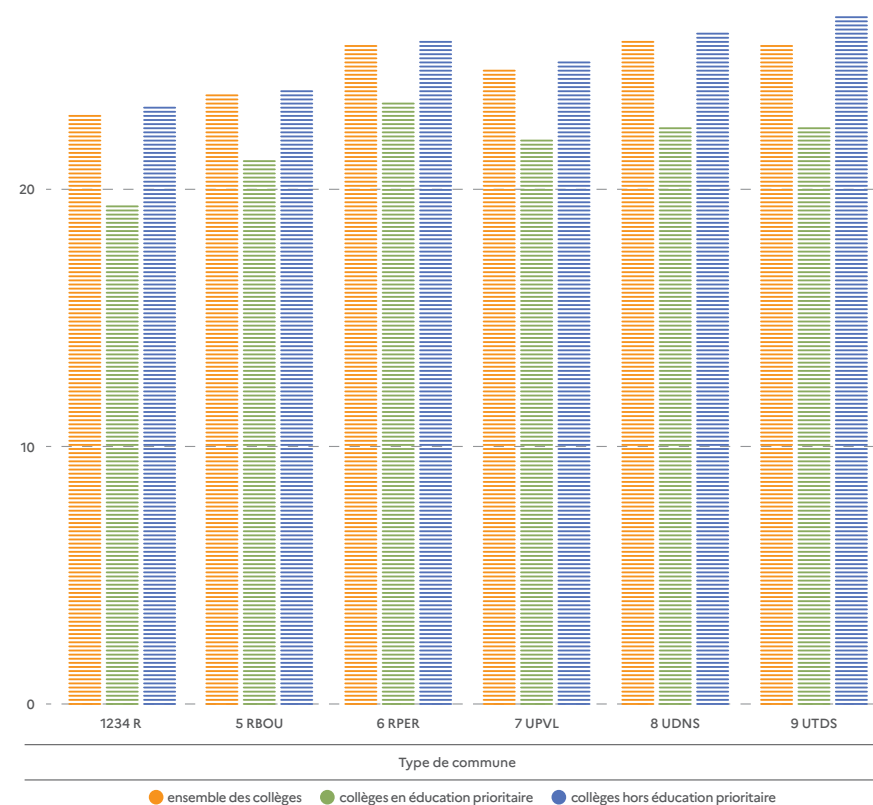
## Les établissements de l'éducation prioritaire

Il y a moins d'élèves par classe dans les collèges de l'éducation prioritaire.

À l'école comme au collège, le nombre moyen d'élèves par classe est **plus faible** en éducation prioritaire.

Toutefois, cette différence est **moins marquée** dans les écoles et collèges des communes rurales.

Figure 51 : Nombre d'élèves par classe en collège selon l'appartenance à l'éducation prioritaire et le type de commune



Champ : France métropolitaine + DROM, secteurs public et privé sous contrat, rentrée 2021.

Source : DEPP, Système d'information Scolarité et BCE.

Lecture : dans les communes urbaines très denses (9-UTDS), les classes comptent en moyenne 26 collégiens. Dans ces mêmes communes, le nombre de collégiens par classe est de 22 en éducation prioritaire et 27 en dehors.



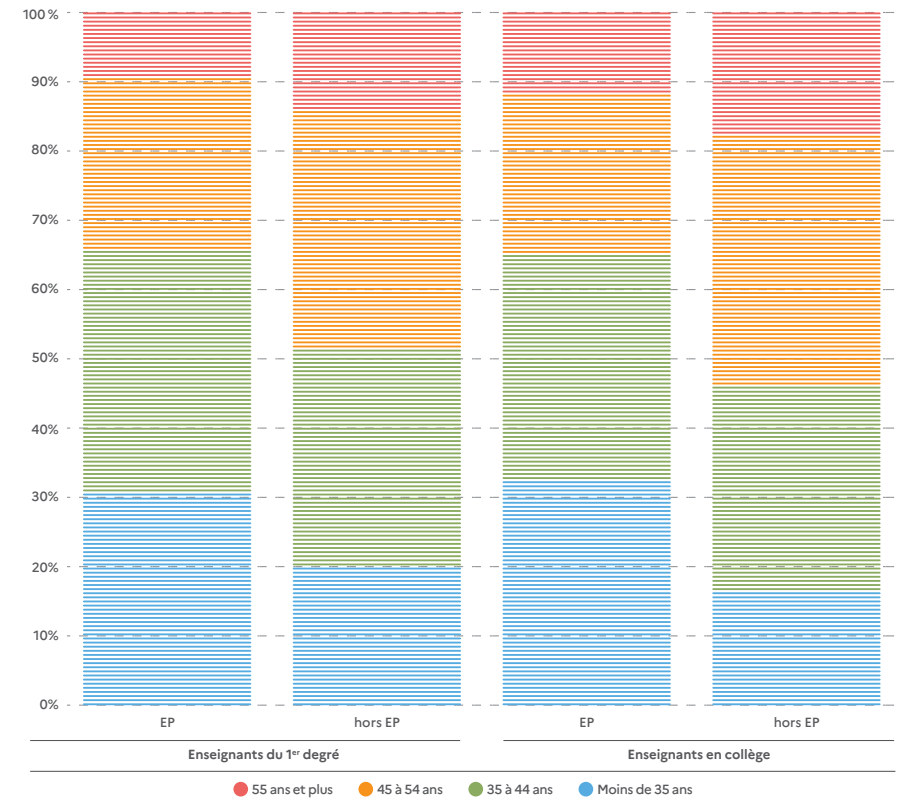


La part d'enseignants ayant **moins de 35 ans** est plus élevée en éducation prioritaire. En collège, elle atteint 32% alors qu'elle ne dépasse pas 17% hors éducation prioritaire.

*Les enseignants exerçant en éducation prioritaire sont plus jeunes.*

La part d'enseignants **les plus âgés** est la plus importante en collège hors éducation prioritaire, où plus de la moitié des enseignants ont au moins 45 ans, et 17% ont 55 ans ou plus.

**Figure 52 : Les enseignants exerçant en éducation prioritaire ou en dehors selon l'âge (en %)**



**Champ :** France métropolitaine + DROM, personnels titulaires des corps enseignants ou non titulaires du secteur public, en mission d'enseignement dans le premier degré ou dans un collège.

**Source :** DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2021.

**Lecture :** 31% des enseignants exerçant dans les écoles de l'éducation prioritaire ont moins de 35 ans.

## La répartition public/privé

La part de l'enseignement privé  
sous contrat

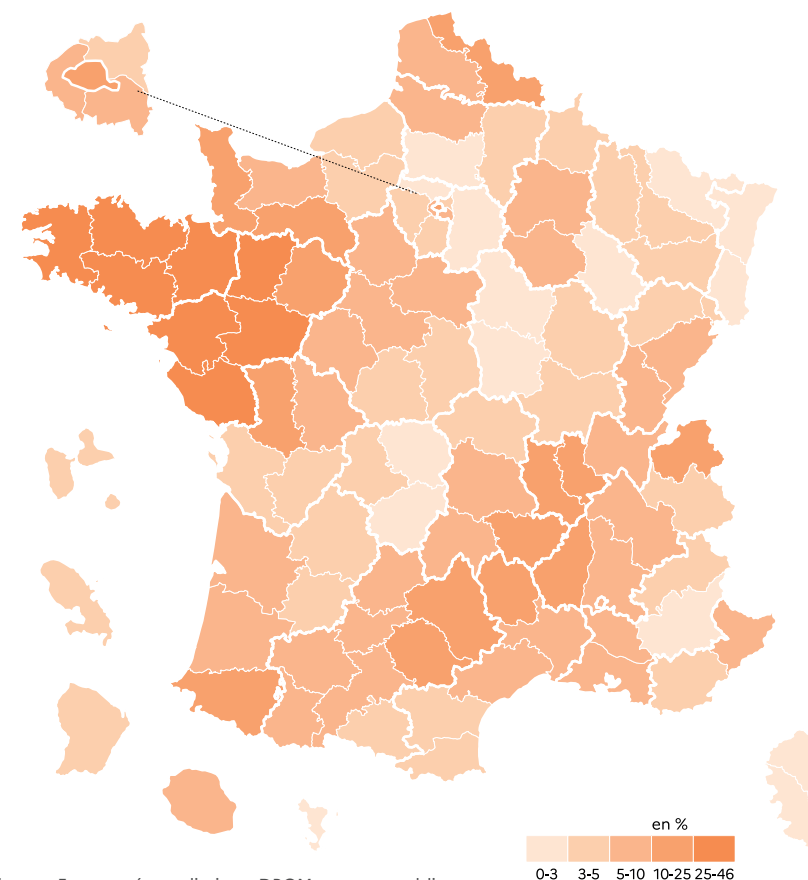
### varie très fortement

selon les départements :  
elle est plus marquée  
dans les départements  
de l'Ouest et selon un arc  
situé entre les départements  
des Pyrénées-Atlantiques  
et de la Haute-Savoie.

*Historiquement,  
la part du secteur  
privé est plus  
importante dans  
le Grand Ouest.*



**Figure 53 : Écoles privées  
sous contrat (en %)**



Champ : France métropolitaine + DROM, secteurs public  
et privé sous contrat, rentrée 2021.

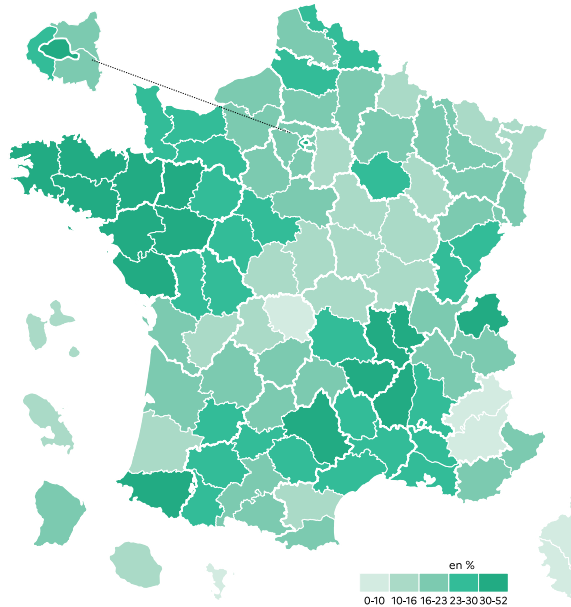
Source : DEPP, Diapre et BCE.

La part des établissements scolaires privés sous contrat

**augmente  
avec le niveau  
de formation :**

9,5% pour les écoles, 23,8% pour les collèges et 33,6% pour les lycées, mais en moyenne, le nombre d'élèves accueillis est plus faible dans les établissements privés sous contrat.

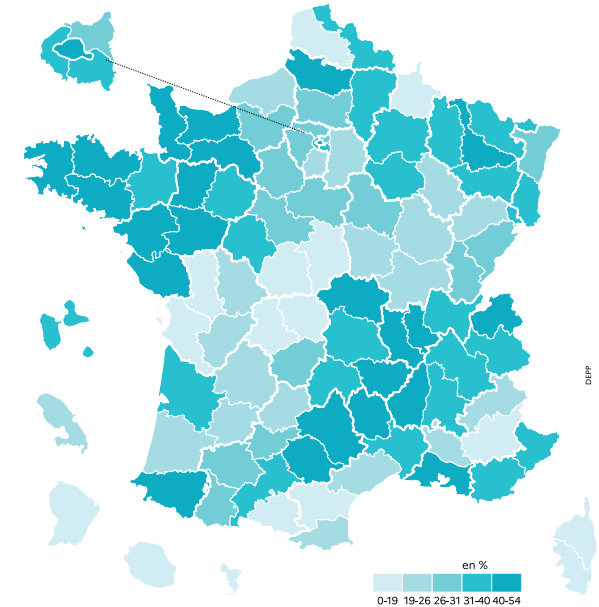
**Figure 54 : Collèges privés sous contrat (en %)**



**Champ :** France métropolitaine + DROM, secteurs public et privé sous contrat, rentrée 2021.

**Source :** DEPP, Système d'information Scolarité et BCE.

**Figure 55 : Lycées privés sous contrat (en %)**



**Champ :** France métropolitaine + DROM, secteurs public et privé sous contrat, rentrée 2021.

**Source :** DEPP, Système d'information Scolarité et BCE.

## Accès aux équipements numériques

L'équipement numérique des établissements est

**financé**

par les conseils départementaux pour les collèges et par les conseils régionaux pour les lycées.

Les lycées sont en moyenne mieux équipés que les collèges :

**21%**

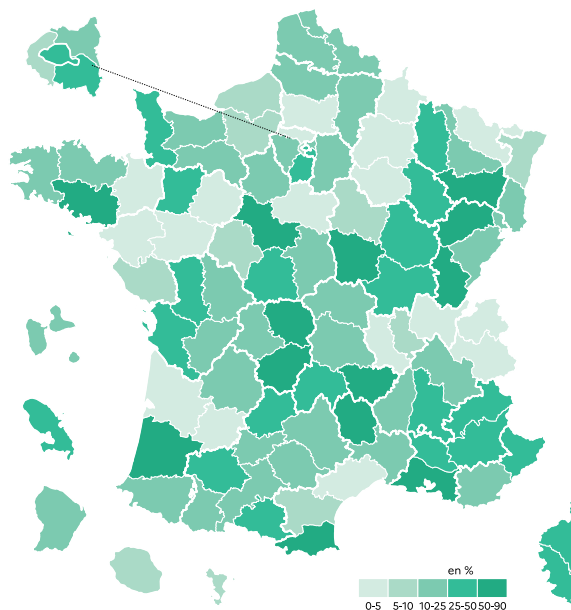
des collèges et

**66%**

des lycées disposent de plus de 50 ordinateurs ou tablettes pour 100 élèves.

*L'équipement numérique varie selon les territoires.*

**Figure 56 : Collèges publics avec plus de 50 terminaux informatiques pour 100 élèves par département (en %)**

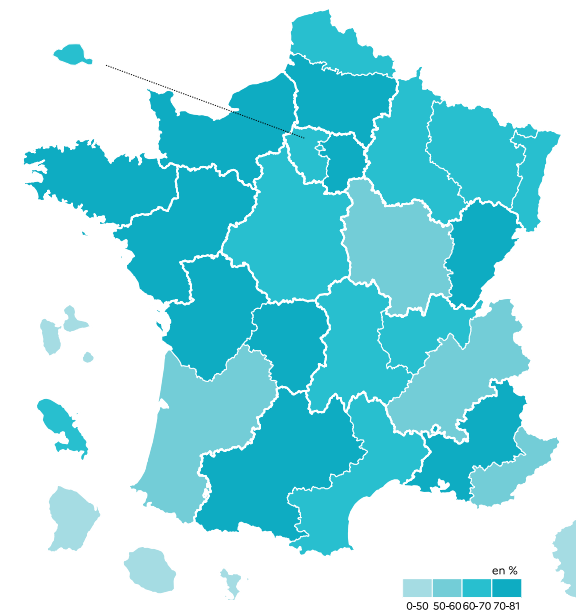


**Champ :** France métropolitaine + DROM, secteurs public et privé sous contrat, rentrée 2021.

**Source :** DEPP, Enquête MicroTic et BCE.

**Lecture :** dans le département du Nord, 10% à 25% des collèges ont plus de 50 terminaux informatiques pour 100 élèves.

**Figure 57 : Lycées publics avec plus de 50 terminaux informatiques pour 100 élèves par académie (en %)**



**Champ :** France métropolitaine + DROM, secteurs public et privé sous contrat, rentrée 2021.

**Source :** DEPP, Enquête MicroTic et BCE.

*Plus de 9 élèves sur 10 de CM1-CM2, de collège et de lycée déclarent se sentir tout à fait bien ou plutôt bien dans leur école ou leur établissement scolaire.*

*86% des enseignants du premier degré et directeurs d'écoles, et 85% des personnels du second degré déclarent se sentir tout à fait bien ou plutôt bien dans leur école ou leur établissement.*

**Champ :** France métropolitaine + DROM, secteurs public et privé sous contrat.

**Source :** DEPP, Enquêtes de climat scolaire et de victimation auprès des élèves de CM1-CM2 (2021), des collégiens (2022) et des lycéens (2018).

**Champ :** France métropolitaine + DROM, secteurs public et privé sous contrat.

**Source :** DEPP, Enquête de climat scolaire et de victimation auprès des enseignants du premier degré et directeurs d'école (2022), et auprès des personnels du second degré de l'éducation nationale (2019).